



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 11

Absents : 16

Procurations : 5

Votants : 16

Date de la convocation : 07/11/2022

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

N° 2022-11-14-001

REÇU LE :

22 NOV. 2022

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Le Comité Syndical avait été convoqué le 7 novembre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 14 novembre 2022. Le Comité Syndical peut délibérer favorablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt deux, le 14 novembre à 20 h 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Étaient Présents : Alain FOURIGNAN, Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Étaient absents/excusés : Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY, Amandine ROUQUETTE.

Ayant Donné procuration : Christine FERRE à Alain FOURIGNAN, Marie-Pierre JULIEN à Eric CASTILLON, Corinne PAYSSERAND à Serge BONNEMAISON, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Amandine ROUQUETTE à Christophe GIRAUD ;

A été désigné secrétaire de séance : Michel BALLONGUE

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE ET D'INCENDIE

Madame la Présidente expose,

En janvier 2015, le SIVOM de la Bure a signé un contrat de maintenance avec la société LSI SECURITE pour le matériel de sécurité et d'incendie.

7 ans après, ce contrat est devenu obsolète. Il est donc apparu nécessaire de lancer une consultation auprès de différents prestataires afin de réactualiser les tarifs.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation :

- La société BEC
- La société LSI

Leurs propositions sont les suivantes :

COMPARATIF REMPLACEMENT ET/OU ACHAT NOUVEAUX EQUIPEMENTS	LSI	BEC
	PU TTC	PU TTC
MATERIELS		
Extincteur eau pulvérisée + additif 6L	77.52 €	74.36 €
Extincteur CO2 2 KG	97.32 €	86.94 €
Extincteur poudre 6KG ABC	93.60 €	72.07 €
BAES		
Bloc standard 65 évacuation	63.67 €	87.60 €
RECHARGE		
Charge eau 6L + additif	35.66 €	20.76 €
Charge poudre 6 KG ABC	37.32 €	30.36 €
Recharge échange standard CO2 2 KG avec tromblon	79.20 €	54.72 €
Dénaturation extincteur	6.00 €	6.96 €
Dénaturation sparklet	1.20 €	-
Dénaturation BAES	3.60 €	4.45 €
TOTAL TTC	495.10 €	438.23 €

COMPARATIF MAINTENANCE DU MATERIEL EXISTANT	LSI	BEC
	PU TTC	PU TTC
Visite quinquennale	6.00 €	5.90 €
Ensemble de sécurité	1.20 €	-
VERIFICATION		
Vérification extincteur	142.80 €	228.89 €
Vérification BAES	469.80 €	626.40 €
Vérification désenfumage électromécanique	41.42 €	30.00 €
Déclencheur manuel désenfumage	20.74 €	-
Vérification alarme type 1	381.30 €	348.00 €
Vérification alarme type 2	110.40 €	348.00 €
Maintenance DAD cuisine	39.60 €	54.00 €
VACATION (1 par an)		
Déplacement	24.00 €	24.00 €
TOTAL TTC	1 237.26 €	1 665.19 €

Au vu des résultats, et même si la société BEC est un peu moins chère pour le renouvellement et l'achat de nouveaux équipements, la société LSI est largement moins chère en ce qui concerne la maintenance.


Madame la Présidente propose donc de conserver la Société LSI SECURITE comme prestataire pour la maintenance des équipements de sécurité et d'incendie.

Le Comité Syndical, après avoir vu et délibéré à l'unanimité :

Valide la proposition de Madame la Présidente de conserver la société LSI comme prestataire pour la maintenance des équipements de sécurité et d'incendie.

- **Mandate** cette dernière pour signer le contrat de prestation et pour régler toutes les démarches réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 14 novembre 2022
Au registre suivent les signatures


Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 17/11/2022 et de sa publication le 17/11/2022

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET